



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante et onzième session**

Points 9 et 134 de l'ordre du jour

**Rapport du Conseil économique et social****Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017**

## **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport expose de façon détaillée les incidences budgétaires des résolutions et de la déclaration ministérielle adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2016. Les dépenses supplémentaires découlant de ces résolutions et de cette déclaration sont estimées à 2 872 200 dollars à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et 5 194 500 dollars à inscrire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Pour couvrir les dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2016-2017, des crédits supplémentaires devront être ouverts et être imputés sur le fonds de réserve, conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Les crédits à prévoir pour l'exercice 2018-2019 seront examinés dans le cadre du projet de budget-programme de cet exercice.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 octobre 2016).



## I. Introduction

1. L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/1 relative à l'examen de l'application de sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social a, entre autres, eu sur le programme de travail du Conseil les incidences suivantes, comme énoncé dans l'annexe de la résolution :

a) Le Conseil réaménagera son programme de travail, qui ira désormais de juillet à juillet (par. 5);

b) Le Conseil continuera de tenir une session de fond et une session d'organisation. Pour être plus réactif, il peut convoquer des sessions extraordinaires conformément à son Règlement intérieur. En tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil peut également décider de tenir des réunions spéciales, selon que de besoin, pour examiner des questions urgentes qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes (par. 10);

c) Le Conseil tiendra les séances ordinaires de ses sessions de fond à New York, tandis que le débat consacré aux affaires humanitaires continuera de se tenir à tour de rôle à New York et à Genève. Un autre lieu d'affectation de l'Organisation des Nations Unies pourra être retenu, de façon ponctuelle et par souci d'économie, si ce choix peut contribuer à un meilleur examen du thème principal retenu (par. 16).

2. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée générale du montant des dépenses supplémentaires qui pourraient découler des résolutions et de la déclaration ministérielle adoptées par le Conseil à sa session de 2016 (24 juillet 2015-27 juillet 2016).

3. Le Conseil a adopté diverses résolutions et une déclaration ministérielle dans lesquelles il a autorisé les entités compétentes du Secrétariat à entreprendre de nouvelles activités, dont certaines pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au budget-programme de l'exercice 2016-2017 et qui auraient une incidence sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019<sup>1</sup>. Comme le prévoit l'article 31 de son Règlement intérieur, le Conseil a été informé des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions avant leur adoption.

4. Dans son rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 1999 (A/54/7/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait demandé que les rapports ultérieurs sur la question contiennent des estimations, établies sur la base du coût intégral, des ressources supplémentaires nécessaires, tant au titre des services de conférence qu'au titre des autres dépenses. En réponse à cette demande, les dépenses supplémentaires découlant des résolutions et de la déclaration ministérielle adoptées par le Conseil en 2016 et se rapportant aux exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019 sont décrites ci-après et récapitulées en annexe.

---

<sup>1</sup> Le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 a été publié sous la cote A/70/6 (Introduction) et dans les fascicules s'y rapportant (A/70/6, chap. 1 à 36 et chap. 1 à 3 des recettes) accompagnés des rectificatifs éventuels. Le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 figurera dans le document A/72/6 (Introduction) et dans les fascicules s'y rapportant (A/72/6, chap.1 à 36 et chap. 1 à 3 des recettes).

5. Si, en 2016, le Conseil adopte, après la publication du présent rapport, une résolution ou une décision qui pourrait avoir des incidences sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, de nouvelles prévisions révisées seront publiées dans un additif au présent document.

## **II. Dépenses supplémentaires et modifications du programme de travail résultant des résolutions et déclarations adoptées par le Conseil économique et social**

### **A. Résolution 2016/10 : stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

6. Dans sa résolution 2016/10, le Conseil a fait siens la stratégie et le plan d'action proposés par le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale afin d'appuyer les États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tels qu'énoncés dans la résolution 322 (XXVIII) de la Commission dont le texte figure en annexe de la résolution 2016/10 du Conseil.

7. Aux paragraphes 1, 2 et 3 de la résolution 322 (XXVIII) de la Commission, le Comité exécutif de la Commission :

a) A adopté la stratégie et le plan d'action proposés par le secrétariat de la Commission afin d'appuyer les États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030;

b) A prié le secrétariat de la Commission de mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action et de présenter des rapports périodiques sur les activités menées à cette fin, notamment l'appui aux États membres afin qu'ils intègrent les objectifs de développement durable à leurs plans de développement nationaux, l'appui aux systèmes statistiques, les programmes de suivi régionaux tels que le Forum arabe pour le développement durable, le suivi des progrès réalisés dans la région arabe concernant la réalisation des objectifs et la préparation des rapports de suivi régionaux sur la base de données officielles;

c) A également prié le secrétariat de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires, s'agissant notamment de la fourniture de ressources humaines et financières et de la création d'un groupe technique placé sous son autorité, à cette fin.

8. Pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution 2016/10, il conviendrait d'entreprendre de nouvelles activités à caractère récurrent et d'ouvrir des crédits supplémentaires au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, comme indiqué ci-après.

**Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable (466 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes)**

9. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Consultants : un montant de 155 000 dollars est demandé pour financer des services de consultants spécialisés qui viendraient renforcer les capacités internes existantes afin de réaliser des études dans les domaines du partage des ressources en eau, de la sécurité alimentaire, de l'énergie et des changements climatiques en mettant l'accent sur le Programme 2030;

b) Experts : un montant de 226 700 dollars est demandé pour financer l'organisation de réunions d'experts sur les questions du partage des ressources en eau, de la sécurité alimentaire, de l'énergie et des changements climatiques, de consultations régionales consacrées aux répercussions des changements climatiques sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région arabe et de consultations régionales consacrées à l'harmonisation des plans nationaux relatifs aux domaines de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et de l'environnement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) Voyages : un montant de 34 500 dollars est demandé pour financer la participation de fonctionnaires aux réunions d'experts et consultations régionales mentionnées ci-dessus;

d) Services contractuels : un montant de 50 000 dollars est demandé pour financer l'octroi d'un appui administratif en vue de l'organisation des réunions d'experts et consultations régionales mentionnées ci-dessus.

10. On trouvera au tableau 1 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 1 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 1

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Consultants	155 000	155 000	–
Experts	226 700	226 700	–
Voyages	34 500	34 500	–
Services contractuels	50 000	50 000	–
<b>Total</b>	<b>466 200</b>	<b>466 200</b>	–

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

**Sous-programme 2. Développement social (283 000 dollars au titre des postes et 689 200 dollars au titre des autres objets de dépense)**

11. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 2 (Développement social) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Postes temporaires : un montant de 283 000 dollars est demandé pour financer quatre postes temporaires pour un nouveau groupe technique, à savoir : un économiste (P-4), un économiste (P-3), un spécialiste des affaires sociales (P-3) et un assistant administratif (agent local) à la Division du développement social, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'en 2030, période correspondant à la durée des activités prescrites. Le groupe technique fonctionnerait comme une équipe pluridisciplinaire chargée de fournir un appui technique et de coordonner la mise en œuvre des activités et fonctions émanant des nouveaux mandats découlant de l'adoption du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les fonctions correspondant aux postes temporaires proposés seront les suivantes :

i) L'économiste (P-4) assurerait les fonctions de coordination liées à l'organisation du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable, qui a lieu chaque année, et d'établissement des principaux rapports régionaux annuels, biennaux et quadriennaux que la Commission doit élaborer. Le titulaire fournirait également un appui à la mise en place de cadres nationaux et régionaux de suivi et d'examen et à la coordination des réponses aux demandes des États membres;

ii) L'économiste (P-3) serait chargé des travaux de recherche et de la collecte et l'analyse des données statistiques nécessaires à l'élaboration des principaux rapports, notamment des rapports d'examen thématiques. Le titulaire aiderait également l'équipe à élaborer les éléments d'information pour le Forum arabe de haut niveau pour le développement durable, à désigner des experts et à préciser les responsabilités;

iii) Le spécialiste des affaires sociales (P-3) serait chargé de fournir un appui technique et un appui dans le domaine de la coordination à la composante de renforcement des capacités de la stratégie relative au développement économique et social en Asie occidentale dans le cadre du Programme 2030, notamment de l'évaluation des besoins, de l'élaboration et de l'adaptation des outils d'apprentissage, de l'organisation d'ateliers de formation spécialisés au niveau national ou régional et de la diffusion d'outils de sensibilisation;

iv) L'assistant administratif (agent local) serait chargé de fournir un appui, notamment dans la réalisation de recherches, selon que de besoin, mais également une assistance administrative : planification et organisation du forum régional et d'autres réunions, élaboration des budgets et des rapports, gestion et diffusion des connaissances, états des lieux et analyses documentaires, communication avec les États membres et avec les organisations partenaires et tâches connexes;

b) Consultants : un montant de 298 400 dollars est demandé pour financer des services de consultants spécialisés qui seront chargés, lorsque les ressources humaines et financières existantes sont insuffisantes, de réaliser des études portant

notamment sur des thèmes cruciaux tels que le handicap, les questions transfrontalières et leurs conséquences régionales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les méthodes permettant d'adapter les plans nationaux de développement en vue de les harmoniser avec les objectifs de développement durable, le rapport régional sur les objectifs de développement durable et l'organisation du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable et de la réunion de coordination régionale du groupe de travail thématique sur le Programme 2030;

c) Experts : un montant de 292 500 dollars est demandé pour financer l'organisation de réunions d'experts sur la dynamique des populations et le handicap, les conséquences de la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur le plan transfrontalier et régional, l'adaptation des plans nationaux de développement en vue de les harmoniser avec les objectifs de développement durable, le rapport régional sur les objectifs de développement durable et l'organisation du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable et de la réunion de coordination régionale du groupe de travail thématique sur le Programme 2030;

d) Voyages : un montant de 57 100 dollars est demandé pour financer la participation de fonctionnaires aux réunions d'experts mentionnées ci-dessus;

e) Services contractuels : un montant de 41 200 dollars est demandé pour financer l'octroi d'un appui administratif en vue de l'organisation des réunions d'experts mentionnées ci-dessus.

12. D'autres activités seront menées au cours de l'exercice biennal 2018-2019. On trouvera au tableau 2 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 2 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 2

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 2  
(Développement social)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 agent local)	283 000	1 031 900	748 900
Consultants	298 400	332 900	34 500
Experts	292 500	352 100	59 600
Voyages	57 100	72 900	15 800
Services contractuels	41 200	49 400	8 200
<b>Total</b>	<b>972 200</b>	<b>1 839 200</b>	<b>867 000</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report des postes qu'il est proposé de créer.

**Sous-programme 3. Développement économique et intégration  
(20 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes)**

13. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 3 (Développement économique et intégration) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Consultants : un montant de 20 000 dollars est demandé pour financer des services de consultants spécialisés chargés de réaliser une étude sur les conséquences des flux financiers illicites sur les économies arabes.

14. D'autres activités seront menées au cours de l'exercice biennal 2018-2019. On trouvera au tableau 3 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 3 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 3

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 3 (Développement économique et intégration)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Consultants	20 000	80 000	60 000
Experts	–	63 100	63 100
Voyages	–	17 600	17 600
Services contractuels	–	26 000	26 000
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>186 700</b>	<b>166 700</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

**Sous-programme 4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale**

15. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Consultants : un montant de 114 000 dollars est demandé pour engager des spécialistes supplémentaires qui contribueraient au renforcement des compétences internes nécessaires à la réalisation d'études dans les domaines de l'informatique, des communications et de l'économie numérique, de la science, de la technologie et de l'innovation, et à la préparation d'un guide pratique sur le rôle joué par cette dernière dans la réalisation des objectifs de développement durable;

b) Experts : un montant de 107 800 dollars est demandé pour financer l'organisation de réunions d'experts dans les domaines de l'informatique, des communications et de l'économie numérique, de la science, de la technologie et de

l'innovation, et à la préparation d'un guide pratique sur le rôle joué par cette dernière dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'innovation et du transfert de technologie, ainsi que la préparation d'un guide pratique sur le rôle joué par l'innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable;

c) Voyages : un montant de 20 000 dollars est demandé pour financer la participation de fonctionnaires aux réunions d'experts mentionnées ci-dessus;

d) Services contractuels : un montant de 11 000 dollars est demandé pour financer l'octroi d'un appui administratif en vue de l'organisation des réunions d'experts mentionnées ci-dessus.

16. D'autres activités seront menées au cours de l'exercice biennal 2018-2019. On trouvera au tableau 4 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 4 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 4

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Consultants	114 000	150 000	36 000
Experts	107 800	157 800	50 000
Voyages	20 000	32 000	12 000
Services contractuels	11 000	25 000	14 000
<b>Total</b>	<b>252 800</b>	<b>364 800</b>	<b>112 000</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

**Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits (62 800 dollars au titre des autres objets de dépense)**

17. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Consultants : un montant de 46 400 dollars est demandé pour engager des spécialistes chargés d'élaborer et de mettre à l'essai une méthode visant à recenser des états de référence clairs et précis en ce qui concerne les cibles et indicateurs nationaux dans le cadre du Programme 2030;

b) Voyages : un montant de 16 400 dollars est demandé pour financer la participation du personnel à des consultations nationales organisées dans les pays où cette nouvelle méthode sera mise à l'essai.

18. On trouvera au tableau 5 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 5 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 5

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 5  
(Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration  
de politiques fondées sur les faits)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Consultants	46 400	46 400	–
Voyages	16 400	16 400	–
<b>Total</b>	<b>62 800</b>	<b>62 800</b>	–

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

**Sous-programme 6. Promotion de la femme (59 800 dollars  
au titre des autres objets de dépense)**

19. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 6 (Promotion de la femme) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Consultants : un montant de 20 000 dollars est demandé pour financer des services de consultants spécialisés chargés de réaliser une étude sur la promotion de la femme dans le cadre du Programme 2030;

b) Experts : un montant de 29 800 dollars est demandé pour financer l'organisation de réunions d'experts sur la question de la promotion de la femme dans le cadre du Programme 2030;

c) Voyages : un montant de 4 000 dollars est demandé pour financer la participation de fonctionnaires aux réunions d'experts mentionnées ci-dessus;

d) Services contractuels : un montant de 6 000 dollars est demandé pour financer l'octroi d'un appui administratif en vue de l'organisation des réunions d'experts mentionnées ci-dessus.

20. On trouvera au tableau 6 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 6 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 6  
**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 6  
(Promotion de la femme)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Consultants	20 000	20 000	–
Experts	29 800	29 800	–
Voyages	4 000	4 000	–
Services contractuels	6 000	6 000	–
<b>Total</b>	<b>59 800</b>	<b>59 800</b>	–

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

**Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement  
(59 800 dollars au titre des autres objets de dépense)**

21. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Consultants : un montant de 20 000 dollars est demandé pour financer des services de consultants spécialisés chargés de réaliser une étude sur la question des conflits, des crises et des occupations dans le cadre du Programme 2030;

b) Experts : un montant de 29 800 dollars est demandé pour financer l'organisation de réunions d'experts sur la question des conflits, des crises et des occupations dans le cadre du Programme 2030;

c) Voyages : un montant de 4 000 dollars est demandé pour financer la participation de fonctionnaires aux réunions d'experts mentionnées ci-dessus;

d) Services contractuels : un montant de 6 000 dollars est demandé pour financer l'octroi d'un appui administratif en vue de l'organisation des réunions d'experts mentionnées ci-dessus.

22. On trouvera au tableau 7 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 7 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 7  
**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Consultants	20 000	20 000	–
Experts	29 800	29 800	–
Voyages	4 000	4 000	–
Services contractuels	6 000	6 000	–
<b>Total</b>	<b>59 800</b>	<b>59 800</b>	–

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

23. Un montant supplémentaire de 1 893 600 dollars serait nécessaire au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et un montant supplémentaire de 3 039 300 dollars devrait être prévu pour l'exercice 2018-2019, comme indiqué au tableau 8.

Tableau 8  
**Ressources nécessaires au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 AL)	283 000	1 031 900	748 900
Consultants	673 800	804 300	130 500
Experts	686 600	859 300	172 700
Voyages	136 000	181 400	45 400
Services contractuels	114 200	162 400	48 200
<b>Total</b>	<b>1 893 600</b>	<b>3 039 300</b>	<b>1 145 700</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report des postes qu'il est proposé de créer.

24. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 tendant à ce qu'une proposition détaillée lui soit faite sur l'exécution efficace et efficiente des activités prescrites à l'appui du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, les prévisions de dépenses présentées plus haut seront également prises en compte dans le rapport que le Secrétaire général publiera sur le sujet; cela étant, la demande d'ouverture de crédits

supplémentaires destinés à financer les activités prescrites par le Conseil ne figure que dans le présent rapport.

**Modifications à apporter aux produits prévus au chapitre 22  
(Développement économique et social en Asie occidentale)  
du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017**

25. Afin de donner suite aux demandes formulées dans la résolution 2016/10, il conviendrait de modifier les produits prévus au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 22)] comme suit :

**Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles  
à l'appui du développement durable**

26. À la fin du paragraphe 22.77 a) iv), ajouter « consultations régionales consacrées aux répercussions des changements climatiques sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région arabe (1); étude et consultation régionale menées en vue d'harmoniser les plans nationaux relatifs à l'eau, l'énergie, l'alimentation et l'environnement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (1); perspectives d'avenir dans le domaine de l'énergie (1); de la sécurité alimentaire (1); du partage des ressources en eau (1); changements climatiques et développement économique (1) ».

27. À la fin du paragraphe 22.77 b) v), ajouter « perspectives d'avenir dans le domaine de l'énergie (1); de la sécurité alimentaire (1); du partage des ressources en eau (1); changements climatiques et développement économique (1) ».

**Sous-programme 2. Développement social**

28. À la fin du paragraphe 22.85 a) iii), ajouter « dynamique des populations à l'horizon 2030 (1); situation du handicap à l'horizon 2030 (1); série de documents techniques sur les objectifs de développement durable ayant des conséquences régionales ou transfrontières (4); réunion d'un groupe d'experts sur le suivi et l'évaluation à l'échelon régional (1); organisation du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable (1) ».

29. À la fin du paragraphe 22.85 b) iv), ajouter « étude sur la dynamique des populations à l'horizon 2030 (1); étude sur la situation du handicap à l'horizon 2030 (1); série de documents techniques sur les objectifs de développement durable ayant des conséquences régionales ou transfrontières (4); rapports portant sur les réunions organisées par le groupe de travail thématique du Mécanisme de coordination régionale chargé de la question du Programme 2030 (2); rapports portant sur les réunions de l'équipe spéciale du Mécanisme de coordination régionale chargée des statistiques (2); rapport régional (établi d'après les rapports nationaux) portant sur les objectifs de développement durable pour 2017 (1); rapport portant sur la réunion d'experts sur le suivi et l'évaluation à l'échelon régional (1); rapport portant sur l'organisation du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable (1) ».

30. À la fin du paragraphe 22.85 c) i), ajouter « séminaires régionaux de sensibilisation à l'importance d'adapter les plans nationaux pour les harmoniser avec les objectifs de développement durable (2) ».

### **Sous-programme 3. Développement économique et intégration**

31. À la fin du paragraphe 22.92 a) iv), ajouter « réunion d'un groupe d'experts sur les progrès accomplis par les pays arabes en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba (Mascate, 2017) (1) ».

32. À la fin du paragraphe 22.92 b) iii) a., ajouter « étude concernant l'impact des flux financiers illicites sur les économies arabes, 2017 (1) ».

### **Sous-programme 4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale**

33. À la fin du paragraphe 22.100 a) iii), ajouter « réunion d'un groupe d'experts sur la technologie et l'innovation à l'horizon 2030 (1); conférence régionale sur les technologies pouvant favoriser la réalisation des objectifs de développement durable (1) ».

34. À la fin du paragraphe 22.100 b) iii), ajouter « étude sur la technologie et l'innovation à l'horizon 2030 (1); étude sur l'informatique et les communications, l'économie numérique, la science, la technologie, l'innovation et les objectifs de développement durable (1); directives pratiques, programmes d'information (vidéo) et graphiques d'information visant à mieux faire connaître le rôle joué par l'innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable (1) ». Dans l'alinéa b) du paragraphe 22.100, ajouter le point iv) suivant :

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (1).

### **Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits**

35. À la fin du paragraphe 22.107 b) iii), ajouter « élaborer et mettre à l'essai une méthode visant à recenser des états de référence clairs et précis en ce qui concerne les cibles et indicateurs nationaux pertinents (1) ».

### **Sous-programme 6. Promotion de la femme**

36. À la fin du paragraphe 22.114 a) iii), ajouter « réunion d'un groupe d'experts sur la promotion de la femme (1) ».

37. À la fin du paragraphe 22.114 b) iv), ajouter « étude sur la promotion de la femme à l'horizon 2030 (1) ».

### **Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement**

38. À la fin du paragraphe 22.121 a) ii), ajouter « conflit et occupation à l'horizon 2030 (1) ».

39. À la fin du paragraphe 22.121 b) iv) a., ajouter « conflit et occupation à l'horizon 2030 (1) ».

## **B. Résolution 2016/11 : S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**

40. Dans sa résolution 2016/11, le Conseil a appuyé les mesures demandées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au paragraphe 7 de la résolution 72/6 de celle-ci, intitulée « S'engager à mettre pleinement en œuvre effective le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique », qui figure en annexe à sa résolution et dans laquelle la Commission a prié la Secrétaire exécutive, notamment :

a) De promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et présenter chaque année des exposés et recommandations aux États membres, notamment dans le cadre du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;

b) D'appuyer l'élaboration d'une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la formulation de solutions aux obstacles à sa réalisation en Asie et dans le Pacifique, conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;

c) D'aider davantage les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 de manière intégrée, en offrant notamment des analyses, des services techniques et des initiatives de renforcement des capacités au moyen de produits et de plateformes de partage des connaissances, et d'améliorer les capacités de collecte des données et d'analyse des statistiques.

41. Afin d'appliquer ces mesures, des activités et des ressources supplémentaires doivent être prévues chaque année à partir de 2017, au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget programme de l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles sont présentées en détail ci-après.

### **Sous-programme 4. Environnement et développement (81 800 dollars au titre des postes et 235 000 dollars au titre des autres objets de dépense)**

42. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires titre du sous-programme 4 (Environnement et développement) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Postes temporaires : un montant de 81 800 dollars est demandé pour financer un poste temporaire d'administrateur de programmes à la Division de l'environnement et du développement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'en 2030, période correspondant à la durée des activités prescrites. Le titulaire élaborera et coordonnera des études sur des questions économiques, environnementales et sociales qui seraient examinées au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en s'appuyant sur les conclusions des réunions préparatoires sous-régionales, organisera les réunions préparatoires sous-régionales et le déroulement du Forum, et veillera à ce que les vues exprimées par les États Membres soient dûment prises en comptes et examinées au Forum;

b) Consultants : un montant de 10 000 dollars est demandé pour financer les services de consultants aux fins de l'établissement des études qui nécessiteraient des compétences spécialisées dont le Secrétariat ne dispose pas et qui porteraient sur les

moyens d'intégrer les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable dans l'élaboration des politiques;

c) Groupes spéciaux d'experts : un montant de 208 800 dollars est demandé pour financer : i) l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris la participation d'importants experts de chaque sous-région à l'examen de certaines questions (75 000 dollars); ii) l'organisation des réunions préparatoires sous-régionales annuelles du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (une pour la sous-région du Pacifique, une pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, une pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et une pour l'Asie du Sud-Est), afin de faire en sorte que les vues de tous les pays soient dûment prises en compte au Forum (133 800 dollars);

d) Voyages : un montant de 16 200 dollars est demandé pour financer les déplacements d'un membre du personnel qui participerait aux réunions tenues aux bureaux sous-régionaux de la Commission à Suva, Incheon, Almaty et New Delhi durant l'exercice 2016-2017.

43. On trouvera au tableau 9 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 4 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 9

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 4  
(Environnement et développement)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Poste temporaire (1 P-4)	81 800	297 600	215 800
Consultants	10 000	20 000	10 000
Experts	208 800	417 600	208 800
Voyages	16 200	32 400	16 200
<b>Total</b>	<b>316 800</b>	<b>767 600</b>	<b>450 800</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report du poste qu'il est proposé de créer.

**Sous-programme 6. Développement social (90 000 dollars au titre des autres objets de dépense)**

44. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 6 (Développement social) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Consultants : un montant de 40 000 dollars est demandé pour financer des services de consultants aux fins de la réalisation d'études analytiques qui nécessiteraient des compétences spécialisées dont le Secrétariat ne dispose pas et qui porteraient sur les nouvelles dimensions sociales du développement durable, concernant en particulier les groupes de pays prioritaires de la région de l'Asie et du

Pacifique, en vue de l'établissement d'une nouvelle publication annuelle en série intitulée *Social Panorama*;

b) Groupes spéciaux d'experts : un montant de 30 000 dollars est demandé pour organiser des réunions d'experts afin d'examiner la publication en série *Social Panorama* et lui donner sa forme définitive;

c) Voyages : un montant de 10 000 dollars est demandé pour financer les déplacements du personnel chargé de collecter des données primaires et de participer aux consultations avec les gouvernements sur les nouvelles questions sociales intéressant les groupes de pays prioritaires comme les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

d) Services contractuels : un montant de 10 000 dollars est demandé pour financer l'impression de la publication en série *Social Panorama*.

45. On trouvera au tableau 10 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 6 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 10

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 6  
(Développement social)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Consultants	40 000	80 000	40 000
Experts	30 000	60 000	30 000
Voyages	10 000	20 000	10 000
Services contractuels	10 000	20 000	10 000
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>180 000</b>	<b>90 000</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

**Sous-programme 7. Statistiques (81 800 dollars au titre des postes)**

46. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre du sous-programme 7 (statistiques) durant l'exercice biennal 2016-2017, lesquelles se répartiraient comme suit :

a) Postes temporaires : un montant de 81 800 dollars est demandé pour financer un poste temporaire de statisticien (P-4) à la Division de statistique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'en 2030, période correspondant à la durée des activités prescrites. Le titulaire veillera à la qualité et à la cohérence des données relatives aux objectifs de développement durable afin de faciliter l'établissement d'analyses intégrées, unifiera les données relatives aux objectifs de développement durable dans les bases de données statistiques régionales sur les indicateurs socioéconomiques et environnementaux, l'*Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique* et la publication *Asia-Pacific Sustainable Development Journal*, et contribuera à la réorientation des programmes de formation visant à renforcer les

capacités de collecte de données et d'analyse des statistiques des États Membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

47. On trouvera au tableau 11 un récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 7 pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 11

**Ressources nécessaires au titre du sous-programme 7 (Statistiques)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Poste temporaire (1 P-4)	81 800	297 600	215 800
<b>Total</b>	<b>81 800</b>	<b>297 600</b>	<b>215 800</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report du poste qu'il est proposé de créer.

48. Un montant supplémentaire de 488 600 dollars serait nécessaire au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme de l'exercice 2016-2017 et un montant supplémentaire de 1 245 200 dollars devrait être prévu pour l'exercice 2018-2019, comme indiqué au tableau 12.

Tableau 12

**Ressources nécessaires au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
Postes temporaires (2 P-4)	163 600	595 200	431 600
Consultants	50 000	100 000	50 000
Experts	238 800	477 600	238 800
Voyages	26 200	52 400	26 200
Services contractuels	10 000	20 000	10 000
<b>Total</b>	<b>488 600</b>	<b>1 245 200</b>	<b>756 600</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report des postes qu'il est proposé de créer.

49. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 tendant à ce qu'une proposition détaillée lui soit faite sur l'exécution efficace et efficiente des activités prescrites à l'appui du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, les prévisions de dépenses présentées plus haut seront également prises en compte dans le rapport que le

Secrétaire général publiera sur le sujet; toutefois, la demande d'ouverture de crédits supplémentaires destinés à financer les activités prescrites par le Conseil ne figure que dans le présent rapport.

**Modifications à apporter aux produits prévus au chapitre 19  
(Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)  
du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017**

50. Afin de donner suite aux demandes formulées dans la résolution 2016/11, il conviendrait de modifier les produits prévus au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 19)] comme suit :

**Sous-programme 4. Environnement et développement**

51. À la fin du paragraphe 19.74 a) iii) c., ajouter « réunions préparatoires sous-régionales annuelles du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable organisées pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et l'Asie du Sud-Est (5 en 2017); ».

**Sous-programme 6. Développement social**

52. À la fin du paragraphe 19.88 b) i), ajouter « *Social Panorama* (1 en 2017); ».

**Sous-programme 7. Statistiques**

53. À la fin du paragraphe 19.95 b) iii), ajouter « dispositifs permettant de partager des connaissances sur le Web, notamment d'élaborer et de gérer des cours de formation en ligne (1 en 2017); ».

54. Au paragraphe 19.95 c) i) :

a) Remplacer « amélioration de la base de connaissances dont disposent les décideurs pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale (1) » par « amélioration de la base de connaissances dont disposent les décideurs pour contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs et cibles connexes (1) »;

b) Remplacer « renforcement de la capacité des systèmes nationaux de statistique à produire et diffuser des statistiques sur l'économie, l'environnement, les catastrophes, la problématique hommes-femmes, le handicap, la population et la société (4) » par « renforcement de la capacité des systèmes nationaux de statistique à produire et diffuser des statistiques sur l'économie, l'environnement et la société conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs et cibles connexes (4) »;

c) Remplacer « amélioration des connaissances et des compétences dont disposent les fonctionnaires et les statisticiens, en particulier dans les pays ayant des besoins spéciaux, pour produire, traiter, analyser et gérer des données et des statistiques de qualité en vue de contribuer à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs de développement durable et ouvert, grâce à des cours de formation sur les cadres, les normes et les méthodologies de base dans le domaine de la statistique (1) » par « amélioration des connaissances et des compétences dont disposent les fonctionnaires et les statisticiens, en particulier dans les pays ayant des besoins spéciaux, pour produire, traiter, analyser et gérer des données et des

statistiques de qualité en vue de contribuer à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs et cibles connexes (1) ».

### **C. Résolution 2016/12 : Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable**

55. Dans sa résolution 2016/12, le Conseil a approuvé la création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, conformément à la résolution 700 (XXXVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à son annexe, qui figurent en annexe à la résolution 2016/12.

56. Pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution 2016/12, des activités et des ressources supplémentaires doivent être prévues au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, comme décrit ci-après.

#### **Organes directeurs (110 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes)**

57. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre des organes directeurs durant l'exercice biennal 2016-2017 en vue de l'organisation des réunions annuelles du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, et se répartiraient comme suit :

a) Objets de dépense autres que les postes : un montant de 60 000 dollars est demandé pour financer les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé d'aider à l'organisation des deux réunions annuelles du Forum, notamment à l'établissement de documents de fond et de rapports pertinents et à l'organisation d'activités avant et pendant les sessions;

b) Voyages : un montant de 30 000 dollars est demandé pour financer les voyages du personnel qui effectuera des missions officielles afin d'assurer le service des deux réunions annuelles du Forum, ainsi que d'autres missions en relation avec les activités d'avant session et d'après session;

c) Services contractuels : un montant de 10 000 dollars est demandé pour financer les services d'interprétation contractuels durant les deux réunions annuelles du Forum et les réunions d'avant session et parallèles, ainsi que les services de traduction et d'édition pour la production de la documentation d'avant session et d'autres documents qui seront présentés à la session;

d) Frais généraux de fonctionnement : un montant de 6 000 dollars est demandé pour couvrir le coût de la location des locaux, des communications téléphoniques interurbaines, de l'affranchissement, des services de messenger et de la valise diplomatique, ainsi que le raccordement temporaire des locaux de réunion à Internet et les frais afférents aux deux réunions du Forum et d'autres activités d'avant session et parallèles;

e) Fournitures et accessoires : un montant de 4 000 dollars couvrirait le coût des fournitures consommables nécessaires aux deux réunions annuelles du Forum et

aux autres activités et réunions d'avant session, notamment les notes d'information destinées aux participants, les badges d'identification et les étiquettes à bagages, les blocs-notes et les crayons pour les salles de réunion, le papier de reproduction et les articles consommables, le papier d'impression, les drapeaux, les badges pour les séances, les autocollants, les disques audio et vidéo, les pochettes d'information et les cartes d'invitation spéciales.

**Direction exécutive et administration (20 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes)**

58. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre de la direction exécutive et l'administration durant l'exercice biennal 2016-2017, comme indiqué ci-après, aux fins de l'élaboration des rapports annuels sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 :

Consultants : un montant de 20 000 dollars est demandé pour financer des services de consultants aux fins de l'élaboration de deux rapports annuels sur la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

59. Un montant supplémentaire de 130 000 dollars devrait être prévu au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, comme indiqué au tableau 13.

Tableau 13

**Ressources nécessaires au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2016-2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019<sup>a</sup></i>
<b>Organes directeurs</b>			
Autres dépenses de personnel	60 000	60 000	–
Voyages	30 000	30 000	–
Services contractuels	10 000	10 000	–
Frais généraux de fonctionnement	6 000	6 000	–
Fournitures et accessoires	4 000	4 000	–
<b>Total partiel</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>	–
<b>Direction exécutive et administration</b>			
Consultants	20 000	20 000	–
<b>Total partiel</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	–
<b>Total</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	–

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

60. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 tendant à ce qu'une proposition détaillée lui soit faite sur l'exécution efficace et efficiente des activités prescrites à l'appui du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, les prévisions de dépenses présentées plus haut seront également prises en compte dans le rapport que le Secrétaire général publiera sur le sujet; toutefois, la demande d'ouverture de crédits supplémentaires destinés à financer les activités prescrites par le Conseil ne figure que dans le présent rapport.

**Modifications à apporter aux produits prévus au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017**

61. Afin de donner suite aux demandes formulées dans la résolution 2016/11, il conviendrait de modifier les produits prévus au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 21)], afin d'y inclure de nouveaux produits non ponctuels au titre de la direction exécutive et de l'administration comme suit :

- a) À la fin du paragraphe 21.64 a) i), ajouter « service des réunions intergouvernementales (2); »;
- b) À la fin du paragraphe 21.64 a) ii), ajouter « rapports annuels sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2); ».

**D. Résolution 2016/28 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti**

62. Aux paragraphes 14 à 17 de sa résolution 2016/28, le Conseil :

- a) A décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2017, afin de pouvoir suivre la situation de près et formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser son relèvement, sa reconstruction et sa stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités de développement national à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants;
- b) A exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour l'appui qu'il apporte au Groupe et lui a demandé de continuer à soutenir ses activités comme il convient, dans la limite des ressources existantes;
- c) A prié le Groupe de continuer, dans l'exécution de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour Haïti et Chef de la Mission, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les fonds, programmes et institutions spécialisés concernés des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique

du Sud et la Banque interaméricaine de développement, les autres parties prenantes importantes et les organisations de la société civile, et s'est félicité à ce sujet de la poursuite du dialogue entre les membres du Groupe et l'Organisation des États américains;

d) A également prié le Groupe de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2017.

63. Il est estimé que la fourniture d'appui au Groupe consultatif ad hoc entraînerait des dépenses d'un montant de 34 500 dollars (voir tableau 14), pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Ces dépenses concernent : a) les voyages qu'entreprendront les membres du Groupe (27 000 dollars) et deux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales (5 000 dollars) pour se réunir avec les institutions financières internationales et l'Organisation des États américaines en 2017 et effectuer une mission en Haïti la même année; b) les services d'appui aux réunions en Haïti (2 500 dollars).

64. En examinant les résolutions antérieures du Conseil portant prorogation du mandat du Groupe consultatif, dont la plus récente était la résolution 2015/18, le Secrétaire général avait recommandé que ces dépenses soient couvertes par les crédits approuvés pour le chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Il est ainsi proposé que les dépenses entraînées par l'adoption de la résolution 2016/28, qui s'élèvent à 34 500 dollars, soient financées au moyen des ressources prévues au chapitre 9.

Tableau 14

**Ressources nécessaires au titre du chapitre 9 (affaires économiques et sociales)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant nécessaire 2016-2017</i>	<i>Montant à imputer sur les crédits ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2016-2017</i>
Voyages des représentants	27 000	27 000	–
Voyages du personnel	5 000	5 000	–
Services contractuels	2 500	2 500	–
<b>Total</b>	<b>34 500</b>	<b>34 500</b>	<b>–</b>

65. En ce qui concerne le paragraphe 15 de la résolution 2016/28, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à soutenir les activités du Groupe comme il convient dans la limite des ressources existantes, l'attention du Conseil a été appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale et des résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 70/247, dans lesquelles l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle des grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires et réaffirmé le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

**E. Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après 2015 : concrétiser les engagements »**

**Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »**

66. Au paragraphe 22 de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2016 du Conseil et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil en 2016 (E/HLS/2016/1), les ministres et hauts représentants réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ont souscrit aux résultats des consultations organisées sur la portée et la périodicité du Rapport mondial sur le développement durable et la méthodologie sur laquelle il repose, ainsi que sur sa complémentarité avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, comme indiqué dans l'annexe de la déclaration.

67. On se rappellera qu'au paragraphe 83 de sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a invité le Président du Conseil économique et social à engager des consultations sur la portée, les aspects méthodologiques et la fréquence de parution du rapport mondial ainsi que ses liens avec le rapport annuel, les résultats de ces consultations devant être pris en compte dans la déclaration ministérielle.

68. Aux paragraphes 4, 5 et 7 de l'annexe de la déclaration ministérielle, intitulée « Rapport mondial sur le développement durable : portée, périodicité, méthodologie et liens avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable », les ministres et hauts représentants :

a) Ont décidé qu'un rapport complet et approfondi serait établi tous les quatre ans pour orienter les travaux du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale;

b) Ont décidé également que dans le souci de renforcer les rapports entre science et politiques au Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil, les scientifiques travaillant à l'élaboration du Rapport pourraient être invités à contribuer aux débats chaque année, y compris sur le thème du Forum;

c) Ont demandé donc la création d'un groupe de scientifiques indépendants chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable, qui serait établi tous les quatre ans :

i) Le groupe de scientifiques indépendants serait composé de 15 experts issus de divers milieux, disciplines scientifiques et institutions, et sa composition tiendrait compte des impératifs d'équilibre géographique et de parité des sexes;

ii) Le groupe commencerait ses travaux avant la fin de 2016;

iii) Le groupe serait épaulé par une équipe de préparation coprésidée par des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Banque mondiale, et bénéficierait d'un appui logistique fourni par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. L'équipe de préparation coordonnerait les contributions des réseaux existants, représentant les organismes des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires et les contributions pourraient également être publiées chaque année sur la plateforme en ligne du Forum politique de haut niveau.

69. Pour donner suite aux demandes formulées dans la déclaration ministérielle et son annexe, des activités et ressources supplémentaires devraient être prévues au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, comme indiqué ci-après :

a) Fourniture d'un appui au groupe de scientifiques indépendants chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable, qui sera établi tous les quatre ans (réunions du groupe) :

i) Le groupe, composé de 15 scientifiques indépendants, devrait se réunir à New York, une fois en 2016, deux fois en 2017, deux fois en 2018 et une fois en 2019, chaque fois pendant cinq jours ouvrables, afin de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable;

ii) Le montant estimatif des frais de voyage des scientifiques serait de 180 000 dollars par réunion;

b) Impression et publication du Rapport mondial sur le développement durable établi tous les quatre ans : le rapport devant être imprimé et publié en 2019, les coûts y afférents sont estimés à 240 000 dollars, ce qui comprend les coûts d'édition, de conception, de publication électronique et d'impression papier.

70. On se rappellera que dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 (A/70/589 et Corr.1), en vue de l'établissement du Rapport mondial sur le développement durable, les activités et ressources suivantes ont été prévues au sous-programme 3 (Développement durable) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (montant total : 720 000 dollars) :

a) Quatre réunions de groupe d'experts chaque année aux fins de l'établissement du Rapport mondial sur le développement durable (480 000 dollars) (par. 101 b)];

b) Édition (50 000 dollars), publication (140 000 dollars) et reproduction (50 000 dollars) du Rapport mondial sur le développement durable (par. 103).

71. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements pour 2016 seulement.

72. Le tableau 15 présente une comparaison des montants demandés dans le rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1) avec les montants établis sur la base de la déclaration ministérielle. Le montant des ressources nécessaires pour

l'exercice biennal 2016-2017 (540 000 dollars), établi sur la base de la déclaration, est inférieur au montant demandé dans le rapport (720 000 dollars). Le montant à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèverait à 780 000 dollars.

Tableau 15

**Comparaison des montants nécessaires établis sur la base de la déclaration ministérielle avec les montants demandés dans le rapport du Secrétaire général**

(En dollars des États-Unis)

	2016 <sup>a</sup>	2017	Total 2016-2017	2018	2019	Total 2018-2019
<b>Chapitre 9 (Affaires économiques et sociale)</b>						
<b>Montants nécessaires établis sur la base de la déclaration ministérielle<sup>b</sup></b>						
Réunions du groupe de scientifiques indépendants :						
Experts	180 000	360 000	540 000	360 000	180 000	540 000
Rapport mondial sur le développement durable :						
Services contractuels	–	–	–	–	240 000	240 000
<b>Total partiel</b>	<b>180 000</b>	<b>360 000</b>	<b>540 000</b>	<b>360 000</b>	<b>420 000</b>	<b>780 000</b>
<b>Montants demandés dans le rapport du Secrétaire général<sup>c</sup></b>						
Experts	240 000	240 000	480 000	s.o.	s.o.	s.o.
Services contractuels	120 000	120 000	240 000	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Total partiel</b>	<b>360 000</b>	<b>360 000</b>	<b>720 000</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>Écart</b>	<b>(180 000)</b>	<b>–</b>	<b>(180 000)</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

<sup>b</sup> E/HLS/2016/1.

<sup>c</sup> A/70/589 et Corr.1.

73. Les montants présentés dans le tableau 15 devraient donc être inscrits au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

74. L'Assemblée générale ayant autorisé l'engagement des dépenses prévues pour 2016 dans le rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1), les dépenses établies sur la base de la déclaration ministérielle pour 2016 pourraient être financées dans le cadre de cette autorisation d'engagement.

75. Un montant supplémentaire de 360 000 dollars devrait être inscrit pour 2017 au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice

biennal 2016-2017. Un montant de 780 000 dollars devrait également être inscrit dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

76. On trouvera au tableau 16 un récapitulatif des dépenses supplémentaires établies sur la base de la déclaration ministérielle.

Tableau 16

**Récapitulatif des dépenses supplémentaires résultant de la déclaration ministérielle, au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)**

(En dollars des États-Unis)

	2016-2017			2018-2019	
	Montant total des ressources nécessaires	Montant devant être financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement	Dépenses supplémentaires	Ressources supplémentaires nécessaires	Montant net des ressources supplémentaires nécessaires <sup>a</sup>
<b>Sous-programme 3 (Développement durable)</b>					
Réunions du groupe de scientifiques indépendants					
Experts	540 000	180 000	360 000	540 000	180 000
Rapport mondial sur le développement durable					
Services contractuels	–	–	–	240 000	240 000
<b>Total</b>	<b>540 000</b>	<b>180 000</b>	<b>360 000</b>	<b>780 000</b>	<b>420 000</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

77. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 tendant à ce qu'une proposition détaillée lui soit faite sur l'exécution efficace et efficiente des activités prescrites à l'appui du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, les prévisions de dépenses présentées plus haut seront également prises en compte dans le rapport que le Secrétaire général publiera sur le sujet; toutefois, la demande d'ouverture de crédits supplémentaires destinés à financer les activités prescrites par le Conseil ne figure que dans le présent rapport.

78. En ce qui concerne les engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, le Secrétaire général demandera l'ouverture des crédits correspondants dans son rapport sur l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

**Modifications à apporter aux produits du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017**

79. Afin de donner suite aux demandes formulées dans la déclaration ministérielle, il conviendrait de modifier les produits du chapitre 9 (Affaires économiques et sociale) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)], notamment les produits non ponctuels prévus au sous-programme 3 (Développement durable), comme suit :

- a) À la fin du paragraphe 9.72 a) ii) a., ajouter « groupe de scientifiques indépendants (3); »;
- b) À la fin du paragraphe 9.72 b) i), ajouter « réunion de groupe d'experts consacrée à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement durable (1); »;
- c) Au paragraphe 9.72 b) ii), remplacer « rapport mondial sur le développement durable (2) » par « Rapport mondial sur le développement durable (1) ».

### **III. Montant total des ressources nécessaires**

80. L'application des résolutions et de la déclaration ministérielle adoptées par le Conseil en 2016 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 086 700 dollars au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et 5 194 500 dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir tableau 17 et l'annexe du présent rapport).

81. Sur le montant demandé pour l'exercice biennal 2016-2017, un montant de 34 500 dollars doit être financé au moyen des crédits ouverts et un montant de 180 000 dollars doit être financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A. Un crédit supplémentaire du montant restant, soit 2 872 200 dollars, devra être ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017 et être imputé sur le fonds de réserve, conformément aux procédures arrêtées par l'Assemblée dans ses résolutions 41/213 et 42/211.

82. Les ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019, qui s'élèvent à 5 194 500 dollars, seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme de cet exercice. Il convient de noter que, compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017 et de l'effet report des postes temporaires qu'il est proposé de créer, le montant net des ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèverait à 2 322 300 dollars.

**Tableau 17**  
**Ressources nécessaires au titre du budget-programme de l'exercice 2016-2017**  
**et du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019**  
 (En dollars des États-Unis)

	2016-2017			2018-2019		
	Montant total des ressources nécessaires	Montant devant être financé au moyen des crédits ouverts pour 2016-2017	Montant devant être financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement	Dépenses supplémentaires	Ressources supplémentaires nécessaires	Montant net des ressources supplémentaires nécessaires <sup>a</sup>
Chapitre 9 (Affaires économique et sociales)	574 500	34 500	180 000	360 000	780 000	420 000
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)	488 600	–	–	488 600	1 245 200	756 600
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)	130 000	–	–	130 000	130 000	-
Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)	1 893 600	–	–	1 893 600	3 039 300	1 145 700
<b>Total</b>	<b>3 086 700</b>	<b>34 500</b>	<b>180 000</b>	<b>2 872 200</b>	<b>5 194 500</b>	<b>2 322 300</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report des postes qu'il est proposé de créer.

#### IV. Conclusions et recommandations

83. Comme indiqué à la section III et dans l'annexe du présent rapport, l'application des résolutions et de la déclaration ministérielle adoptées par le Conseil à sa session de 2016 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 872 200 dollars en sus de celles initialement prévues dans le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017, dont 360 000 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 488 600 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 130 000 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 1 893 600 dollars au titre du chapitre 22 (Développement économique et sociale en Asie occidentale). Aucun crédit n'ayant été ouvert au titre de ces chapitres pour couvrir ces dépenses supplémentaires, l'Assemblée générale devra approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2 872 200 dollars, qui sera imputé sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017.

84. Il faudra inscrire également au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 57 100 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

85. L'Assemblée générale est priée d'approuver la proposition tendant à ce que six postes temporaires soient créés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'en 2030, en concordance avec la durée du mandat, soit quatre postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent local) au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) et deux postes temporaires (2 P-4) au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) afin d'appuyer les activités prescrites par le Conseil dans ses résolutions 2016/10 et 2016/11, respectivement (voir tableau 18).

Tableau 18  
Proposition de création de postes temporaires

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Titre de la résolution</i>	<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Fonctions</i>
2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030	22	4	1 économiste (P-4) 1 économiste (P-3) 1 spécialiste des questions sociales (P-3) 1 assistant administratif (agent local)
2016/11	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	19	2	1 administrateur de programmes (P-4) 1 statisticien (P-4)
<b>Total</b>			<b>6</b>	

86. L'Assemblée générale est également invitée à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter aux produits du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) [A/70/6 (Sect. 9)], du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) [A/70/6 (Sect. 19)], du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) [A/70/6 (Sect. 21)] et du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) [A/70/6 (Sect. 22)], du fait de l'adoption des résolutions et de la déclaration ministérielle par le Conseil.

87. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 tendant à ce qu'une proposition détaillée lui soit faite sur l'exécution efficace et efficiente des activités prescrites à l'appui du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, les prévisions de dépenses présentées plus haut seront également prises en compte dans le rapport que le Secrétaire général publiera sur le sujet; toutefois, la demande d'ouverture de crédits supplémentaires destinés à financer les activités prescrites par le Conseil ne figure que dans le présent rapport, et non dans la proposition détaillée.

88. En ce qui concerne les engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, l'ouverture des crédits correspondants sera demandée dans le rapport du Secrétaire général sur l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du

**Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.**

**89. L'Assemblée générale voudra peut-être prendre note du fait que les ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019 seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme de cet exercice.**

## Annexe

## Récapitulatif des ressources supplémentaires nécessaires à l'application des résolutions et de la déclaration ministérielle adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2016

(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2016-2017			2018-2019			
	Montant total des ressources nécessaires	Montant devant être financé au moyen des crédits ouverts pour 2016-2017	Montant devant être financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement	Dépenses supplémentaires	Ressources supplémentaires nécessaires	Montant net des ressources supplémentaires nécessaires <sup>a</sup>	
<b>A. Résolutions</b>							
2016/10 : Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030	22	1 893 600	–	–	1 893 600	3 039 300	1 145 700
2016/11 : S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	19	488 600	–	–	488 600	1 245 200	756 600
2016/12 : Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable	21	130 000	–	–	130 000	130 000	–
2016/28 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	9	34 500	34 500	–	–	–	–
<b>B. Déclaration ministérielle</b>							
E/HLS/2016/1 : Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »	9	540 000	–	180 000	360 000	780 000	420 000
Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »							
<b>Total</b>		<b>3 086 700</b>	<b>34 500</b>	<b>180 000</b>	<b>2 872 200</b>	<b>5 194 500</b>	<b>2 322 300</b>

<sup>a</sup> Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et de l'effet report des postes qu'il est proposé de créer.